

CONSEIL SYNDICAL DU 01^{er} mars 2016 – 18h00/20h00
Salle l'Étable - Davézieux

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Délégués titulaires : BAZILE Vanessa, JAUD-SONNNERAT Marie-Pierre, KECHICHIAN Max, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, TISSOT Jean, VILLET Ghislaine, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, MONTEYREMARD Christian, PONCIN Vincent, ROBERT-CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, BONNET Céline, CHARRA Dominique, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane, FREYCENON Michel, METRAL Patrick, MOLINA Richard.

Délégués suppléants : DELALEUF Alain, CELARD Elisabeth, DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, JANIN Christian, MEJECASE Georges, TARDY Sébastien, LHERMET Claude, SATRE Luc, COMBIER Jean-Daniel, ORIOL Gérard, THOMAS Alain, LAURENT Anthony.

Techniciens et autres présents : FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, MONIN Margaux, MASSON Gaëlle

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 15 décembre 2015
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Budget - Finances

Délibérations

- D/2016/03 – Débat d'orientations budgétaires 2016
- D/2016/04 – Attribution de l'indemnité de conseil au comptable chargé des fonctions de receveur des communes et établissements locaux

3 – Administration du syndicat

Délibérations

- D/2016/05 – Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère
- D/2016/06 – Désignation du délégué à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
- D/2016/07 - Non reconduction de l'adhésion à Epures, Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise

4 - Réseau de veille écologique

Délibération D/2015/08 – convention pluriannuelle 2016-2020 avec l'association Nature Vivante – délibération modificative à la délibération D/2015/47

5 – GPRA Rhône Médian

Délibération D/2016/09 - Demande de subvention pour l'opération « Stratégie de communication de projets GPRA Rhône-Médian 2016 »

6 – Activités du syndicat et du bureau – point d'information

- Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 20/10/15
- Rapport d'activités 2015

7 – Questions diverses

→ Introduction

Le quorum étant atteint, P.Delaplace ouvre la séance en remerciant AnnonayAGGLO pour son accueil.

Cédric Le Jeune rappelle que les documents préparatoires aux conseils sont téléchargeables sur le site internet et que si besoin les suppléants se rendant aux conseils peuvent demander au SMRR de leur préparer des dossiers papiers.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 15 décembre 2015
→ Validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour
→ Validé à l'unanimité

→ Budget – Finances

D-2016-03 – Finances : débat d'orientations budgétaires 2016

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année. Lequel doit donner lieu à débat.

Cédric Le Jeune rappelle le vote du budget qui se tiendra le 22 mars 2016 et présente la note de synthèse du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le débat est ouvert.

M. Kéchichian interroge sur le coût des études et les amortissements qui gonflent la section d'investissement. P. Delaplace répond que le coût des études sera variable selon le choix qui sera fait dans les mois à venir de poursuivre la révision générale avec l'agence d'urbanisme de Lyon ou de se réorienter vers bureau d'études par un appel d'offre. A l'heure actuelle, l'important est de provisionner la dépense en investissement. Concernant les amortissements, cette question est évoquée régulièrement et depuis plusieurs années. De nombreux syndicats mixtes de Scot sont dans cette situation. A l'avenir, une bascule exceptionnelle des excédents d'investissement en section de fonctionnement est une piste explorée.

M. Deleigue s'interroge sur les subventions non perçues par le GPRA. C. Le Jeune indique que les études concernées par ces possibles subventions n'ont pas été lancées. De fait, les subventions n'ont pas été perçues.



C. Jury interroge le président sur les frais de personnel qui augmentent : P. Delaplacette explique que le recrutement à temps complet d'une secrétaire comptable permet de renforcer l'équipe sur un poste important tenu à temps partiel jusqu'à présent. Est aussi intégré au budget un remplacement congé maternité sur 8 mois.

C. Jury questionne sur les prestations à facturer à l'agence d'urbanisme de Lyon : qu'en sera-t-il au final ? P. Delaplacette indique que le SMRR s'accorde annuellement avec l'agence sur un programme partenarial mais qu'il n'y a ni contrat ni marché. Les montants prévus pour l'agence pour le diagnostic seront versés seulement une fois le travail effectué.

R. Sabatier questionne sur la collaboration à venir avec l'agence d'urbanisme et sur la bonne avancée du travail. P. Delaplacette répond que l'agence doit livrer le diagnostic rédigé et assemblé sur le mois de mars, cela permettra de trancher rapidement.

L'ensemble des questions étant épuisée, il est proposé de délibérer pour acter le fait que le débat d'orientations budgétaires s'est bien tenu.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

D-2016-04 – Finances : attribution de l'indemnité de conseil au comptable chargé des fonctions de receveur des communes et établissements locaux

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales qui le souhaitent peuvent attribuer à titre nominatif au comptable une indemnité de conseil pour obtenir des conseils ou prestations autres que ceux auxquels il est tenu par ses fonctions. Cette indemnité acquise pour la durée du mandat de l'assemblée est calculée par référence à la moyenne annuelle, sur les trois dernières années, des dépenses réelles de la collectivité, tous budgets confondus.

C. Le Jeune indique que le SMRR s'appuie sur les conseils du comptable pour la préparation et la validation des pièces comptables relatives au budget.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

→ **Administration du syndicat**

D-2016-05 – Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de Gestion.

C. Le Jeune rappelle qu'aucun avantage social n'a jusqu'à présent été mis en place pour les agents du SMRR. Il est donc proposé, à la suite de l'accord du bureau syndical, de faire bénéficier les agents de chèques déjeuner (à hauteur de 8 € dont 60 % participation de l'employeur).

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

D-2016-06 – Désignation du délégué à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

A la suite de la modification des statuts de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise, votés le 25 juin 2015, la représentation du Syndicat Mixte est ramenée à un siège au lieu de deux au sein du 2^{ème} collège. Monsieur le Président propose au comité de procéder à cette désignation.



M. Delaplacette propose aux membres de proposer leur candidature. Le cas échéant, il propose de reconduire la sienne. Aucun candidat ne se présente. M Delaplacette représentera le SMRR à l'agence d'urbanisme de Lyon.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

D-2016-07 – non reconduction de l'adhésion à Epures, agence d'urbanisme de la région de stéphanoise

Le SMRR est adhérent depuis le 11 juin 2013 à l'agence d'urbanisme EPURES. Monsieur Sauze est délégué titulaire du syndicat à l'agence. Cette adhésion cumulée à celle de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise avait pour but de capitaliser sur l'expérience acquise par EPURES sur le bassin annonéen et d'offrir au SMRR un bloc de compétences renforcé pour l'élaboration du Scot, confiée aux deux agences. Face aux difficultés de coordination entre les deux agences et à la prépondérance de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise dans l'organisation mise en place, Monsieur Delaplacette propose au conseil syndical de se retirer d'EPURES et de ne pas reconduire son adhésion à compter de l'année 2016.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

→ **Réseau de veille écologique**

D-2016-08 – convention pluriannuelle de partenariat 2016-2020 avec l'association Nature Vivante – délibération modificative à la délibération D/2015/47

Conformément à la loi « Grenelle 2 », le Syndicat Mixte des Rives du Rhône doit définir des objectifs de maintien voire d'amélioration de la biodiversité. Il doit également produire des indicateurs pour suivre l'évolution de la biodiversité et évaluer l'impact sur celle-ci. Un plan d'actions a été élaboré en 2015 dans le cadre du réseau de veille écologique du Scot pour accompagner la révision du Scot en ce sens.

Le conseil syndical a délibéré le 15/12/15 pour autoriser le président à signer la convention entre le SMRR et l'association Nature Vivante pour poursuivre le développement de la connaissance naturaliste sur la période 2016-2020 dans le cadre du réseau de veille écologique et de la révision du Scot. Il convient de délibérer pour modifier certains termes de la convention pour clarifier qu'il s'agit d'une convention « de partenariat » et non « de subvention ».

C. Le Jeune indique que des modifications sur la forme ont été apportées et qu'elles figurent en rouge dans le document.

> **Délibération adoptée avec 43 voix pour et 1 abstention**

→ **GPRR Rhône-Médian**

D-2016-09 – demande de subvention pour l'opération « stratégie de communication de projets GPRR Rhône-Médian 2016 »

Le plan de communication 2015 du GPRR Rhône Médian a permis la conception et la réalisation de la lettre d'information « Actu Rhône Médian », à destination première des élus du territoire (4 numéros parus d'Avril à Décembre 2015). Les retours positifs de cet outil de liaison ont montré la nécessité, au moment où le GPRR entre en phase plus opérationnelle, de renforcer la pédagogie autour des projets en cours et à venir pour en faire comprendre les enjeux et les bénéfices attendus pour le territoire.

Ce travail d'argumentaire est à construire avec les porteurs de projets (publics/privés), au travers



d'une démarche participative accompagnée par une agence spécialisée. Cette étape débouchera sur la conception d'outils opérationnels au service des projets : cartes interactive, fiches- projet détaillées, témoignages vidéo...

Monsieur Delaplacette rappelle que le projet « Stratégie de communication de projets GPRA Rhône-Médian 2016 » est inscrit au Grand Projet Rhône Alpes Rhône Médian, sous le numéro d'action FA 2 du GPRA, intitulée « Communication – Evaluation – Promotion ».

Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à faire une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du GPRA Rhône Médian pour la réalisation de cette opération.

- > **Délibération adopté avec 31 voix pour et 13 abstentions** (ViennAGGLO ne participant pas à la procédure GPRA Rhône Médian, ses conseillers s'abstiennent).

→ Activités du syndicat et du bureau – point d'information

Activités du bureau syndical

L'article 6.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte des Rives du Rhône prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ».

Depuis le dernier point de ce type lors du conseil syndical du 20 octobre 2015, trois bureaux syndicaux se sont tenus :

- Le 4 novembre 2015
- Le 2 décembre 2015
- Le 3 février 2016

C. Le Jeune présente les décisions prises en bureau syndical sur ces 3 dates (cf note au conseil syndical rendant compte des décisions prises en bureau syndical, jointe à la convocation).

Rapport d'activités 2015 du SMRR

Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président adresse chaque année aux EPCI membres un rapport retraçant l'activité du syndicat. La présentation du rapport d'activités 2015 est faite par Cédric Lansou (cf rapport d'activité joint à la convocation).

P. Delaplacette invite les EPCI à communiquer sur les actions du SMRR auprès de leurs communes membres et leur rappelle leur rôle important de lien entre le syndicat et les communes.

A 19h30, P. Delaplacette remercie les élus présents et clôt la séance, en remerciant AnnonayAgglo pour l'accueil et le verre de l'amitié qui est sympathiquement offert.

